

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 11; chez M^{me} V^o CHAULES-BÉCHET, quai des Augustins, N° 57; FICHON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE et VENIGER, rue du Coq-St.-Honoré, N° 6; et dans les départemens, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Pour ne pas interrompre la relation des débats de la Cour d'assises, la Gazette des Tribunaux paraîtra demain lundi.

JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Présidence de M. Hardoin.)

Audience du 9 avril.

Accusation de complot contre l'Etat, etc. — Suite de l'audition des témoins. (Voir la Gazette des Tribunaux des 6, 7, 8 et 9 mars.)

La Cour a commencé hier, et continué aujourd'hui l'audition des témoins relatifs à la seconde série des faits, c'est-à-dire à l'accusation de l'attentat pour s'emparer des pièces de l'artillerie de la garde nationale, et dont le but aurait été de détruire ou de changer le gouvernement, et d'exciter à la guerre civile, en armant ou portant les citoyens ou habitans à s'armer les uns contre les autres, attentat qui entraînerait la peine capitale.

Les incidens extraordinaires qui avaient signalé l'audience d'hier, jetaient d'avance un nouvel intérêt sur celle d'aujourd'hui, et l'on attendait avec impatience les éclaircissemens qui devaient résulter des débats.

L'audience est à peine ouverte que M. le général de Rumigny, qui était de bonne heure dans la salle, s'avance vers la Cour, et déclare que l'artilleur, dont il a parlé hier, s'appelle Oudan, qu'il appartenait à la 2^e ou à la 3^e batterie, que c'est un ancien élève de l'École polytechnique, d'où il fut renvoyé en 1816 pour s'être battu à la butte Chaumont.

M. Guinard : Il y avait dans la 2^e batterie un artilleur du nom de Soudan...

M. de Rumigny : C'est Oudan qu'il s'appelle.

M. Cavaignac : En ce cas, il n'appartenait pas à la 2^e batterie.

M. de Rumigny : Ce serait alors à la troisième.

M. le président : Des renseignemens seront pris, et il sera assigné.

M. de Rumigny : Quant à la déposition faite hier par M. Tonnet, je désire que M. Vassal, officier de la 6^e légion de la garde nationale, et M. Bicherou, ancien militaire, soient entendus; c'est en leur présence qu'ont eu lieu les propositions dont a déposé M. Tonnet.

M. le président : Ces témoins vont être entendus.

M. de Rumigny : M. Bicherou est un ancien militaire qui a reçu 18 blessures, et je déclare que bien que j'aie sa qu'il avait des besoins, il n'a jamais reçu d'argent ni de moi, ni de la part du Roi.

M. Guinard : La conduite de M. Bicherou dans les journées de juillet a été admirable, et depuis six mois il est journellement recommandé par la commission des récompenses nationales à la bienveillance du gouvernement, dont il n'a reçu aucun secours.

M. Vassal, témoin indiqué par M. de Rumigny, est introduit et dépose ainsi :

« Je crois devoir déclarer avant tout que depuis le commencement des débats de cette affaire, j'ai constamment assisté aux audiences; cela mettra MM. les jurés à même d'apprécier ma déposition.

« Je ne sais pas si la personne désignée par M. Tonnet comme ayant reçu les confidences de M. de Rumigny est la même que je connais, c'est-à-dire M. Bicherou. Si c'est lui, j'étais présent à l'entretien, et voici ce que je sais. (Profond silence.)

« Hier, M. Tonnet a dit que M. de Rumigny avait fait venir chez lui un individu, et l'avait engagé, au cas où il y aurait un mouvement, à s'adjoindre des hommes déterminés et à se porter sur les pièces d'artillerie; que l'argent ne manquerait pas. J'ai entendu cette conversation, et je puis en rendre compte. Les esprits étaient très agités et l'agitation très grande. Le général désira savoir ce qui se passait; il me demanda ce que je pensais de l'esprit de la garde nationale; je lui déclarai que, quel que fût le jugement des ministres, je répondrais qu'il le ferait son devoir. Le général me dit alors qu'il paraissait que l'artillerie ne partageait pas les mêmes intentions, du moins d'après les rapports qu'il avait reçus, et que plusieurs officiers étaient même signalés comme ayant le projet d'enlever les pièces. M. Bicherou lui dit alors : « Mon général, je ne puis croire cela de leur part; je suis au contraire convaincu que ces messieurs sont dans des dispositions opposées. — Je sais bien, reprit le général, qu'il ne faut pas ajouter foi à ces bruits, et j'ai la meilleure opinion de ces messieurs; cependant ma position m'oblige à prendre des mesures de précaution, sans toutefois agir contre

« eux. — Général, s'écria Bicherou, je suis à votre service; » si l'on voulait diriger les pièces ou contre les Chambres ou contre le Roi, comptez sur mon bras. »

« Je puis attester, continue le témoin, que M. de Rumigny n'a pas ajouté : « Entourez-vous d'hommes capables d'exécuter ce mouvement, et emparez-vous des pièces, l'argent ne manquera pas. » Il n'a pas été question d'hommes ni d'argent; M. Bicherou a protesté de son dévouement si les craintes se réalisaient, mais en déclarant toujours que les propos tenus contre les artilleurs étaient des calomnies. »

M. de Rumigny : C'est exact.

Jusqu'à ce que M. Bicherou soit arrivé, la Cour revient au débat relatif à l'arrestation de M. Chaparre place de l'École-de-Médecine. M. Emery, capitaine, annonce que huit grenadiers de sa compagnie, qui ont dû être témoins de l'arrestation, sont présents à l'audience, et M. le président ordonne qu'ils seront entendus. On les fait retirer, et l'huissier appelle M. Binet, garde national, entre les mains duquel M. Chaparre fut remis.

Le témoin : Il y avait un rassemblement nombreux dans la rue de la Harpe; je me trouvais à la droite du capitaine Emery. J'ai vu M. Chaparre, que je reconnais parfaitement; il était en face de la rue des Mathurins, le long d'une boutique; il était près de la tête de la compagnie, à 15 pas du rassemblement; je le vis s'avancer précipitamment vers le capitaine, et lui tenir un propos peut-être indiscret à cause des circonstances. « Faites donc retirer vos baïonnettes, dit l'accusé avec vivacité à M. Emery; un citoyen vient d'être blessé. » Ce citoyen était un garde national qu'on avait blessé en lui arrachant sa baïonnette. M. Emery interpréta d'une manière défavorable l'observation de M. Chaparre, et il eut raison à cause des troubles; alors il arrêta M. Chaparre et me le remit; un grenadier me fut adjoint pour le conduire au poste; j'étais le plus près de M. Chaparre; j'ai vu sa conduite et tous ses mouvemens, et je puis déclarer formellement qu'il n'a adressé aucune provocation au capitaine, qu'il n'a tenté de le désarmer, je l'affirme une seconde fois. (Sensation.) Pendant que nous le conduisions, il a manifesté les intentions les plus calmes; il a seulement parlé d'institutions républicaines, et je ne crois pas que ce soit là un objet d'accusation.

M. le président : Le grenadier a déclaré que l'accusé Chaparre avait appelé les gardes nationaux des brigades.

Le témoin : Il était derrière moi, et si ces paroles eussent été prononcées je les aurais entendues.

M. Perdreau, l'un des huit grenadiers, est introduit.

D. Reconnaissez-vous l'accusé Chaparre? — R. Non, Monsieur. — D. Étiez-vous présent rue des Mathurins quand on a arrêté un jeune homme? — R. Oui, Monsieur; il était aux prises avec le capitaine; mais je cherchais mon bonnet à poil, qu'une baïonnette avait fait tomber, je n'ai rien vu ni entendu.

Un juré : Je demanderai au témoin ce qu'il a entendu dire par ces mots : Le jeune homme était aux prises...

Le témoin : Je ne saurais le dire; je les voyais discuter ensemble.

On interpelle ensuite deux autres grenadiers, qui ne reconnaissent pas Chaparre, et M. le président, d'accord avec les conseils des accusés, déclare que les six autres ne seront pas entendus.

M. Gillot de Saint-Eve, peintre d'his o're, déclare connaître parfaitement MM. Guillely et Chauvin, appartenans à la 4^e batterie dont il était capitaine en second. Il rapporte quelques détails insignifiants.

M. le président : Vous avez dit au juge d'instruction que vous étiez convaincu que les mouvemens de décembre étaient dirigés par les sociétés populaires.

Le témoin : Je suis convaincu en effet que ce n'étaient pas des mouvemens populaires, que le peuple ne s'y portait pas de lui-même; mais ce n'est pas là un fait matériel et dont j'aie la preuve, c'est une opinion comme une autre.

M. le président : Vous avez déclaré encore que vous aviez cru que des artilleurs avaient le projet de livrer leurs pièces?

Le témoin : Je l'ai entendu dire de tous les côtés, mais je n'en ai aucune preuve; c'étaient des bruits, des soupçons. — D. Et savez-vous quelque chose sur les auteurs de ce projet? — R. A cet égard mon ignorance est complète. — D. Que savez-vous relativement à M. Roussel, sous-officier? — R. Je sais qu'il a demandé à M. Carrel des cartouches, parce qu'il craignait une attaque de la part des artilleurs qui avaient des opinions contraires.

M. Guinard : Il est important de constater que des cartouches ont été distribuées par M. Carrel. Dans sa position de commandant supérieur du Louvre, il a commis une grande imprudence en distribuant des cartouches aux uns sans en distribuer aux autres. Ainsi nos méfiances étaient motivées.

M. le président : Mais aussi je dois faire observer que ces mesures étaient motivées par des soupçons et des craintes...

Un avocat : Oui, par des soupçons mal fondés.

M^e Paillet : Le témoin pourrait-il nous donner quelques renseignemens sur les habitudes de M. Guillely? — R. Je ne le connais que sous des rapports honorables, sans aucune exception et dans tous les sens; c'est un homme d'honneur et incapable de troubler l'ordre public.

M^e Sebire : Je ferai au témoin la même question relativement à M. Chauvin. — R. Je n'ai que des éloges à donner.

M. Miller : Puisque la défense appelle le débat sur les antécédens des accusés, je crois de mon devoir d'en faire autant. Je demanderai donc à Chauvin s'il n'a pas servi en Espagne.

— R. Oui. — D. Dans quelle partie de l'Espagne? — R.

A Cadix. — D. N'a-t-il pas été condamné? — R. Oui, à mort. (Mouvement.) — M. Miller : A cinq ans de réclusion? — Chauvin : C'est la peine à laquelle j'ai été condamné. — M. le président : Nous avons sous les yeux l'extrait du jugement qui porte 5 années. — R. Je vous affirme que je ne suis pas celle de la mort. — M. le président : Vous avez été condamné pour pillage et dégât, à main armée, dans la maison d'un cabaretier. — Chauvin, avec indignation : Oui, dans une maison où l'on venait d'assassiner trois canonniers français. (Vive sensation.)

M^e Sebire : Les canonniers venaient d'être assassinés; Chauvin, avec son poste, fit de cet attentat une éclatante et honorable justice... qu'il n'aurait pas obtenue... — M. le président : L'énoncé du fait suffit. (Léger murmure.) — M^e Sebire : Avec son explication, et la certitude que l'extrait représenté ne fait qu'énoncer la peine modifiée.

M. Cavaignac : Je déclare que je connaissais le fait.

M. Chauvin : Je ne m'en suis jamais caché; au contraire, je m'en suis fait honneur.

M. Tonnet, qui arrive en ce moment, est introduit au milieu d'un vif mouvement de curiosité. Il porte l'uniforme de lieutenant d'artillerie. « Je dois d'abord donner, dit le témoin, une explication sur le costume dans lequel je me présente aujourd'hui; plusieurs journaux m'avaient donné la qualité d'ex-artilleur, tandis que je suis officier dans la nouvelle artillerie; je n'étais que simple artilleur lors de la première organisation.

« J'ai vu la personne dont j'ai parlé hier et dont je ne voulais pas dire le nom sans l'avoir consultée; elle est prête à déposer. C'est M. Bicherou, ancien militaire, qui s'est vaillamment battu dans les journées de juillet, et que j'ai connu parce qu'il est membre de la commission des récompenses nationales.

M. de Rumigny, s'avançant près de M. Tonnet : Je voudrais savoir si M. Tonnet persiste à déclarer que j'ai distribué de l'argent pour cette espèce de provocation...

M. Tonnet : Ce n'était pas une provocation. Mais il importe de bien fixer le sens de ma déposition, j'ai déclaré hier, d'après la personne qui va être entendue, que M. de Rumigny avait dit que l'argent ne manquerait pas, non comme moyen de séduction, mais comme moyen d'organisation.

M. le président : Vous avez dit hier que M. de Rumigny avait engagé cette personne à s'entourer d'hommes déterminés, et que l'on avait ajouté que l'argent ne manquerait pas. Vous avez même déclaré que cela avait excité votre indignation.

M. Tonnet : Oui, et j'en ai donné le motif à MM. les jurés.

M. de Rumigny : Cette organisation avait-elle pour objet d'emporter ou de défendre les pièces?

M^e Tonnet : Cette personne m'a dit : « Je vis M. de Rumigny; il m'annonça qu'on lui avait dit que l'artillerie était animée d'intentions hostiles contre le Palais-Royal, et il ajouta : « Entourez-vous d'hommes déterminés; l'argent ne manquera pas; au premier mouvement, vous vous emparerez des pièces. »

M. Bicherou, est introduit (Intérêt toujours croissant.) Il déclare qu'il est âgé de 41 ans, et qu'il était horloger avant juillet.

M. le président : Rendez compte de votre entretien avec M. de Rumigny.

Bicherou, d'une voix ferme : Je ne connaissais aucun de ces Messieurs avant les journées de juillet; je pris part active à ces journées, et je fus blessé. En novembre, je sortis de chez moi, je boitais encore. On avait nommé des commissaires pour instruire sur les faits de juillet; M. Bastide se trouvait parmi ceux du 7^e arrondissement; je m'adressai à lui, je lui communiquai les certificats des personnes qui m'avaient vu combattre, et lui présentai les journaux qui mentionnaient quelques uns de mes actes. M. Bastide fit pour moi plusieurs démarches; mais aucune n'a réussi. Un jour il me dit : « Je suis dégoûté de ne pouvoir rien obtenir pour tant de braves gens; je suis d'ailleurs très occupé à ma batterie, » et il m'adressa à M. Tonnet.

On forma dans chaque arrondissement un jury chargé d'examiner les titres de chacun de ceux qui prétendaient avoir droit à des récompenses. M. Tonnet m'offrit de faire partie d'un de ces jurys, j'acceptai; je le voyais souvent. Dans l'intervalle, un de mes amis, M. Vassal, qui allait souvent chez le général Rumigny, vint me voir un jour, et me dit : « J'ai appris que tu faisais partie d'un des jurys, j'ai aussi combattu en juillet, et je te prie de m'appuyer. » Je le menai chez M. Tonnet; mais nous nous aperçûmes qu'il était du 6^e arrondissement, et nous l'adressâmes à M. Guinard qui le reçut fort bien. Il comparut ensuite devant le jury qui reconnut qu'il s'était bien conduit.

Dans l'intervalle, Vassal me dit : « Est-ce que tu n'as pas réclamé la croix d'Honneur, toi qui avais été porté pour l'avoir dans les cent jours, et qui es criblé de blessures? — Oui, répondis-je, les deux reçues en

juillet ont complété les dix-huit. — Eh ! bien, me dit-il alors, je connais quelqu'un qui pourra t'être utile. » Quelques jours après il m'introduisit chez M. de Rumigny. Le général me reçut très bien ; il me dit : « Vous êtes un ancien militaire, et vous vous êtes bien conduit en juillet ; comptez sur moi ; soyez persuadé que vous aurez la croix et un emploi. » Je lui remis mes états de service et je le quittai.

Cela se passait dans les premiers jours de décembre. Le procès des ministres arriva ; tout le monde s'en entretenait. Vassal me dit un jour : « J'ai à te parler. — Qu'est-ce que c'est ? — On fait courir des bruits sur l'artillerie de la garde nationale ; on dit qu'elle n'est pas d'accord avec la garde nationale. — Il ne faut pas croire de pareils bruits ; l'artillerie est composée de braves de juillet, de négocians recommandables ; elle ne doit pas être soupçonnée. »

Ça se passe. Le lendemain ou le surlendemain, M. Vassal vient me dire : « Si les artilleurs voulaient attaquer le Roi, vous chargeriez-vous d'une mission ? — Oui, si elle est honorable. — Si donc on tournait les pièces contre le Palais-Royal, seriez-vous homme, aidé de gens décidés, à les enclouer ? — Oui, avec des hommes décidés comme moi, au risque d'un bras ou d'une jambe ; mais cette prévoyance est inutile, les artilleurs pensent tous comme moi. »

Après cet entretien, comme j'étais lié avec M. Tonnet, je le vis le lendemain et lui en fis part. Il me demanda qui m'avait fait cette proposition ; je lui répondis que c'était de la part de M. de Rumigny. Il me dit que ce que j'avais promis était bien beau ; mais que je ne courais pas grand risque. — Bien certainement ; car des hommes comme vous, dis-je à M. Tonnet, ne tourneront jamais leurs armes contre le Roi. — Nous pouvons avoir des opinions diverses, me dit M. Tonnet ; mais nous sommes tous des hommes du Roi, des hommes de juillet, et jamais nous ne tournerons les armes contre le Roi. — Admirablement, M. Tonnet ; rien de mieux : eh bien ! soit ; nous resterons ensemble ; vous êtes de bons patriotes. »

Depuis j'eus occasion de me trouver avec le général ; il me demanda ce que je pensais relativement à MM. Bastide et autres, et me dit qu'on avait enchaîné les pièces. — Très bien fait, mon général, on ne pourra pas canonner avec. (On rit.) Je venais d'apprendre qu'on avait arrêté M. Guinard. « Que veut-on donc à ces braves gens là ? lui dis-je. — Je n'en sais rien, me dit le général, et il me parla avec estime de ces messieurs, en ajoutant seulement : *Il y en a qui ont la tête chaude.* » Voilà, Messieurs, toute l'affaire.

Voilà ce que j'ai souvent répété à M. Tonnet, en ajoutant toujours que le général n'était pas indisposé contre les artilleurs ; qu'il disait seulement qu'il y avait parmi eux des têtes folles.

M. de Rumigny : Veuillez demander au témoin si je lui ai proposé de l'argent ?

M. Bicherou : Général, vous avez eu la délicatesse de ne pas m'en offrir, et je ne l'aurais pas reçu.

M. le président : Ainsi il est bien constant qu'il n'a pas été offert d'argent ?

Le témoin : J'ai dit au général qu'il y avait d'anciens militaires qui en avaient besoin ; je lui en ai même adressé, et il est venu à leur secours ; mais à moi il ne m'en a pas parlé, et il a bien fait.

M. le président : M. Tonnet, expliquez-vous.

M. Tonnet : Il y a des choses sur lesquelles je ne reviendrai pas ; mais mes souvenirs sont très fidèles. Bicherou m'a déclaré qu'on lui avait dit, quant aux moyens d'organisation : « Prenez des hommes déterminés comme vous, l'argent ne manquera pas. »

Le témoin : Oh ! oui, comme ça, on m'en a dit.

M. le président : Il me semble que ce fait est suffisamment éclairci.

M. Cavaignac : Quant à moi, je ne désire rien de plus.

M. Pierre Grand : Sous la restauration de déplorable mémoire, il y avait un pavillon Marsan ; hier M. Rumigny a dit : Je reçois des rapports confidentiels, et il a ajouté qu'il en recevait de la police ; nous ne connaissons de police que celle établie par la loi ; je désirerais que M. de Rumigny s'expliquât à ce sujet.

M. le président, à M. de Rumigny, qui se dispose à répondre : — Si vous donnez une explication, ce ne sera qu'autant que vous le voudrez bien.

M. de Rumigny : Je désire en donner. Placé près du Roi, attaché à son service personnel, il nous arrive souvent que des personnes viennent nous faire des rapports confidentiels sur ce qu'elles savent, et nous avertissent.....

M. le président : Cela suffit ; il est naturel que vous veilliez à la sûreté du Roi, et tous les bons Français vous en sauront gré. (Murmures au fond de l'auditoire.)

M. Miller : Si les murmures continuent, il est impossible que l'action de la justice soit libre, et nous serons obligé de demander le renvoi de la cause à une autre session.

M. le président : Je déclare que si les murmures continuent, je donnerai ordre d'arrêter aussitôt les perturbateurs et de les amener aux pieds de la Cour.

M. de Rumigny : Je n'ai fait que prendre des mesures de précaution relativement aux pièces. Quant à l'autre question, je dois déclarer que toutes les fois que des rapports confidentiels nous sont faits, nous en instruisons immédiatement la police ; cela rentre exclusivement dans ses attributions. Il n'y a qu'un commissaire de police pour le service du Palais-Royal, et tous les actes de son ministère sont adressés directement à la Préfecture de police ; je dirai même que nous attachons ordinairement bien peu d'importance à ces rapports,

et il m'est très souvent arrivé de jeter au feu les mémoires dans lesquels des personnes étaient désignées.

M. Pierre Grand : Il n'y a donc pas de pavillon Marsan ?

M. de Rumigny, vivement : Non, Monsieur !

M. le président : Il me paraît qu'une pareille déclaration ne peut donner lieu à aucune interpellation ni aucune réflexion quelconque, et qu'elle est pleinement suffisante pour tout le monde. (Adhésion générale.) Vous pouvez vous retirer.

M. de Rumigny se retire.

M. Alfred de Rougemont, banquier, artilleur de la 4^e batterie : De service depuis le mardi soir au Louvre, dit-il, je sortis du corps-de-garde le mercredi matin au point du jour ; je vis M. Chauvin à la grille ; deux individus assez mal vêtus lui parlaient, je les entendis lui dire : « Nous avons été de service toute la nuit, et nous sommes fatigués ; nous sommes chargés de soulever cette nuit les faubourgs, et nous comptons toujours sur vous ; un tel est-il avec vous ? » Puis ils s'éloignèrent.

M. Chauvin : Ces propos ont été mal interprétés ; ceux qui les ont tenus sont deux artistes distingués, on les entendra dans le cours du débat, et tout s'expliquera.

M. l'avocat-général : Les deux individus que vous avez vu parler avec Chauvin ne portaient pas l'uniforme de canonnier ? — R. Non. — D. Quand ils ont demandé : « Un tel est-il là ? » n'avez-vous pas entendu prononcer le nom d'Achille ? — R. Je ne me le rappelle pas. — D. Connaissez-vous les frères Lefebvre, artilleurs ? N'étaient-ce pas eux ? R. Il faisait sombre.... mais je ne crois pas que ce fussent eux.

M. le président : Qu'entendez-vous par des hommes mal vêtus ? — R. Un vêtement mal soigné, une chemise ouverte et délabrée. — D. Les 20 et 21 décembre n'avez-vous pas entendu queques propos sur un complot contre le gouvernement ? — R. Sur un complot, non ; mais des discussions sur des opinions politiques, oui. Chacun défendait les siennes.

M. le président : Vous avez dit cependant dans l'instruction qu'il y avait un complot pour livrer les pièces au peuple ?

Le témoin : Au moment où l'on apprit le jugement des ministres, les artilleurs se divisèrent en deux partis ; les uns disaient qu'il fallait livrer les pièces au peuple ; les autres déclaraient qu'ils les défendraient jusqu'à la dernière extrémité.

M. le président : Ceux qui disaient qu'il fallait livrer les pièces au peuple sont-ils parmi les accusés ? — R. Je l'ignore.

M. Cavaignac : Nous n'étions pas de garde ce jour-là.

M. Sebire : Le témoin n'a-t-il pas dit dans la salle des témoins ou ailleurs : *Si j'étais juré, je les condamnerais tous à mort ?* (Mouvement dans l'auditoire.)

M. le président : Je ne crois pas devoir dans l'intérêt même des accusés, adresser une pareille question.

M. Sebire : Elle serait utile en ce qu'elle pourrait servir à faire apprécier la déposition du témoin.

M. le président : Eh ! bien, je ne juge pas à propos d'adresser une pareille question. Il faut effacer un tel propos des débats. Le témoin sait-il qu'une protestation a été lue dans le corps-de-garde ?

M. de Rougemont : Quelqu'un monta sur la table, et lut cette pièce qui commençait ainsi : *Nous, artilleurs, nous protestons contre le jugement de la Chambre des pairs.* A ces mots, des artilleurs crièrent vive le Roi ! tombèrent sur le lecteur, et déchirèrent la protestation. J'ignore quelle est la personne qui a fait cette lecture.

M. Miller : Mais vous avez désigné un officier qui appuya particulièrement cette protestation ? — R. Je crois avoir désigné M. Cavaignac.

M. Cavaignac : Voici comment les faits se sont passés : ni Guinard ni moi n'étions à la lecture de cette protestation. J'étais allé un instant au café. Au premier bruit arrivé jusqu'à moi, j'accourus ; je trouvai des artilleurs et des grenadiers de la garde nationale aux prises ; je me jetai entre eux et les séparai. Que j'aie pris parti pour les hommes de la batterie, que j'aie protesté en leur faveur, et en termes assez fermes, c'est possible ; mais j'ajoute que je n'étais point présent à la lecture de la protestation, non du reste que j'entende décliner en rien la responsabilité de ce qui s'est fait au corps-de-garde en mon absence.

Un de MM. les jurés : Je désirerais que le témoin fût interrogé sur le propos qu'on lui prête.

M. le président : J'avais cru devoir le refuser dans l'intérêt même des accusés.

Le juré insiste.

M. le président : Dès que vous insistez, je vais adresser la question. Témoin, avez-vous dit que si vous étiez juré vous condamneriez à mort tous les accusés ?

M. de Rougemont, étendant la main : Jamais je n'ai tenu un pareil propos ; je le déclare sur l'honneur.

M. Sebire : Alors nous ferons entendre des témoins. (Murmure général.)

M. de Rougemont : Je répète que je jure sur l'honneur ne l'avoir pas tenu, et qu'il serait même entièrement contraire mon opinion.

M. le président : Je déclare que je n'entendrai pas de témoins sur ce fait : l'explication de M. de Rougemont est plus que suffisante ; je ne lui ai même adressé la question que pour céder au désir d'un de MM. les jurés.

M. Barré, ex-commandant d'artillerie : Le 20 décembre, je me rendis au Louvre pour prendre les ordres du général Perneti. « L'on sait, me dit-il, que le peuple doit marcher sur nos pièces, pour tenter de les enlever ; l'un des quatre capitaines a avoué le fait, et je vous fais appeler pour les défendre. Si le peuple pénètre dans le Louvre, il faudra les gerber, les enclouer, en ôter les S. — Les gerber ou les enclouer, répartit-il, serait une mystification pour l'artillerie ; mais on peut enlever les S. — Je compte sur vous ; allez au Louvre. » J'y rencontrai M. le capitaine Arnoux, qui parut content de me voir. S'adressant à moi : « Vous connaissez sans doute, me dit-il, le bruit qui court ? On prétend que le peuple veut enlever nos pièces. » Après une courte conversation : « Veillez, me dit-il en me quittant, car je sais que le peuple doit se porter sur le Louvre. »

Plusieurs canonniers, entre autres le maréchal-des-logis Bertrand, vinrent me dire, en présence de M. Carrel, que des cartouches avaient été distribuées par M. Cavaignac. M. Carrel voulut aller s'en expliquer sur-le-champ avec lui ; je l'en empêchai, et y allai moi-même. « N'ayant pas été militaire, lui dis-je, vous ne savez pas toute la responsabilité qui pèse sur vous ; vous avez tort de distribuer des cartouches. — Je n'en ai pas distribué, me répondit M. Cavaignac. » Je fis venir

Bertrand, et alors M. Cavaignac, comme rappelant ses souvenirs : « C'est vrai, me dit-il, c'était un reste. » De nouveaux rapports nous apprirent que les artilleurs qui sortaient, leurs carabines en bandoulière, étaient ceux auxquels avait été faite la distribution des cartouches, et qu'ils avaient entre eux un signe de reconnaissance et un lieu de rendez-vous. Nous prîmes de notre côté des précautions, et convinmes aussi d'un signe de reconnaissance.

Ce jour-là nous dinâmes au Louvre. Pendant que j'étais à table, l'on vint me prévenir que, malgré la consigne, M. Guinard voulait sortir avec une patrouille de 50 hommes ; je lui dis qu'il ne le pouvait pas, et, sur ses instances, lui montrai mes instructions précises. « J'en prends sur moi la responsabilité, me dit-il alors. — Non, elle pèse sur moi, et j'exécuterai mes ordres. » Ce fut alors que M. Carrel fit fermer les portes. « C'est là de l'enfantillage, dit en revenant à moi M. Guinard. — Non, lui répondis-je, c'est chose sérieuse ; ô nous a menacés de l'enlèvement de nos pièces, et chacun doit être sur ses gardes. La nuit se passa tranquillement, le lendemain, 21, l'on me répéta ce que j'avais entendu la veille, que le peuple devait enlever nos pièces ; que le jour et l'heure de l'exécution avaient été indiqués par M. Bastide, mais qu'il avait donné à M. de Rumigny sa parole d'honneur de ne prendre aucune part au mouvement.

Fatigué, je me couchai à 5 heures et demie, je fus réveillé par une alarme ; je me levai aussitôt ; chacun courut aux pièces. Le capitaine Arnoux vint à moi et me dit : « C'est moi qui ai fait donner l'alarme ; comptez les hommes de la 3^e batterie, et voyez si son capitaine est présent ; je suis sûr que non. » En effet, ne l'apercevant pas, je l'appelai : il n'y était pas.

Cent hommes de la ligne m'avaient été envoyés, mais ne voulant pas m'en servir, je fis ôter les S. Dans ce moment M. Bastide arriva et ordonna à sa batterie de sortir du carré. Plusieurs des hommes qui la composaient avaient déjà franchi la corde. Je m'avançai vers M. Bastide : « Est-ce vous ou moi qui commandons ici ? lui criai-je. — Je ne vous connais pas, fut sa réponse, et si vous ne me remettez pas les S que vous avez fait enlever, continua-t-il, je me porterai à quelque extrémité. » Les choses se compliquaient, je voyais des canonniers de la 4^e batterie, le sabre à la main prêts à s'élaner sur Bastide, et des artilleurs de la 3^e batterie disposés à le défendre ; pour éviter une lutte, je donnai l'ordre de rapporter les S.

Ici le témoin rend compte de sa conduite. Peiné de l'insubordination de Bastide, il voulut remettre le commandement au colonel, qui le refusa.

M. l'avocat-général : M. Guinard recevait-il de l'extérieur et des hommes du peuple des notes qu'il déchirait après les avoir lues ?

Le témoin : Ouarnier nous le rapporta, et ajouta qu'il avait dit à des hommes du peuple : *Allez grossir vos masses, revenez, et nous vous livrerons nos pièces.* — D. Est-ce M. Guinard qui a tenu ce propos ? — R. Non, on nous dit que c'était un beau brun, bel homme, joli garçon... (Le témoin se retourne vers M. Guinard, qui s'assied en souriant.)

M. le président : Expliquez-vous sur des faits relatifs à Plé et Binet ? — R. Ils me dirent qu'on m'en voulait beaucoup, parce qu'en faisant enlever les S, j'avais déshonoré l'artillerie ; qu'ils avaient entendu dire que je ne mourrais jamais que par la carabine d'un artilleur. On refusa de me nommer celui qui avait tenu ce propos. Je répondis que j'en parlerais au juge d'instruction, parce que je désirais savoir quel était celui qui voulait m'assassiner.

M. Plé, rôtisseur : Je n'ai rien à dire contre ces messieurs. — M. le président : Vous ne venez déposer ni contre les accusés ni pour eux ; dites ce que vous savez. — R. Je me trouvais avec MM. Daguerre et Binet. On a parlé des dissentiments qui régnaient dans l'artillerie. La conversation tomba sur M. Barré. M. Daguerre dit que M. Barré s'était mal conduit dans les affaires du Louvre, et qu'il périrait par un coup de carabine d'artilleur ; que d'ici à quelques jours on en entendrait parler.

M. Binet, cuisinier : J'étais à déjeuner avec MM. Plé et Daguerre, dans les premiers jours de janvier ; ils ont parlé de l'affaire du Louvre ; M. Daguerre parla de M. Barré, et dit qu'il s'était mal conduit.

M. Daguerre, docteur en médecine : Je me rappelle qu'une personne inconnue qu'on m'a dit se nommer Plé avait tenu des propos à M. Barré, et qu'il m'avait dénoncé à M. Philippon. — D. M. Plé a déposé que vous auriez dit que M. Barré s'était mal conduit, et qu'il périrait d'un coup de fusil d'un artilleur ? — R. Ah ! je n'ai pas dit cela ; j'ai dit qu'il avait eu le plus grand tort de se mettre mal avec les artilleurs, parce qu'il pourrait bien s'en trouver qui le fissent repentir de ses imprudences. Du reste, je ne connais M. Barré que pour l'avoir vu passer deux fois avec un mauvais cheval noir devant les batteries ; j'aurais quelque chose à dire sur sa conduite en Espagne....

M. le président : Cela n'est pas nécessaire à la cause. M. Plé, approchez-vous. Persistez-vous dans votre déclaration ? — R. Oui, Monsieur. — D. M. Daguerre, avez-vous tenu ce propos ? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. Arnoux, administrateur-adjoint des messageries Lafitte : J'étais de garde au Louvre le 23 décembre. Je commandais la 1^{re} demi-batterie, M. Guinard la seconde. Vers deux heures, on cria : *aux armes !* nous nous rangâmes près de nos pièces ; la 2^e demi-batterie chargée ses armes, les artilleurs de la 1^{re} s'en plainquirent. J'allai près de M. Guinard, je lui fis part de ces plaintes : il me répondit que dans de pareilles circonstances cette mesure était légitime et naturelle. Il me parla alors des méfiances dont on environnait l'artillerie et s'en plaignit amèrement ; il m'offrit même de donner des cartouches pour être distribuées aux canonniers de ma batterie.

M. le président : N'avez-vous pas dit que les conspirateurs étaient connus ? N'avez-vous pas désigné spécialement MM. Guinard et Cavaignac ? — R. Je n'ai parlé de personne et je n'ai pas dit cela. — D. N'avez-vous pas dit que si le peuple envahissait le Louvre, les artilleurs ne défendraient pas leurs pièces ? — R. Non, Monsieur.

M. le président : Je vous fais observer que vous avez déclaré ces faits dans l'instruction.

M. le président rappelle en effet les termes de la déposition du témoin, qui désignait MM. Cavaignac et Guinard.

Le témoin : Je vous dirai que ma pensée n'a pas été rendue telle que je l'ai faite : elle était beaucoup plus longue ; on l'a raccourcie. J'ai fait observer au juge d'instruction que ce qu'on me lisait n'était pas conforme à ce que j'avais dit.

M. le président : Alors il ne fallait pas la signer.

Le témoin : C'était la première fois que je paraissais devant la justice, j'en ignorais les formes. Si vous le voulez, je vais vous faire connaître quelle était ma pensée. La révolution de juillet, selon beaucoup de personnes, ne fut pas comprise ; ces personnes pensaient que le maintien des Chambres était un contresens ; je pouvais partager cet avis, je le partageais. Seulement il pouvait y avoir diversité dans les moyens à employer pour compléter la révolution de juillet. Certaines personnes

confiantes, trop confiantes peut-être dans la conduite du peuple aux jours de juillet, pensaient qu'un mouvement populaire qui amènerait ces modifications n'aurait rien de dangereux. Dans ces circonstances, j'ai pu dire que si ce mouvement eût été la manifestation d'une opinion populaire, ces Messieurs eussent pu y prendre part; mais que si on leur eût demandé de livrer leurs pièces, ils ne l'eussent pas fait, car ils étaient tous incapables de cette lâcheté.

M. le président : Vous n'eussiez pas dû signer votre déposition. — R. C'est faute d'expérience.

M. Miller : N'avez-vous pas dit à M. Barré : « Nous aurions été dans de beaux draps si on nous eût donné un autre colonel que M. Pernetti ? » — R. Cela serait possible ; mais je ne me le rappelle pas.

Le témoin, interpellé par M. Roche sur le fait de savoir s'il a eu connaissance de la prétendue protestation qui fut présentée à signer, répond que les points principaux de cette adresse au Roi consistaient à lui demander la dissolution des Chambres, et qu'on l'engageait également à prendre la dictature pendant quelque temps.

Le témoin Ouarnier, artiller, est entendu. — D. Vous souvenez-vous avoir envoyé dans la journée du 21, un artiller à M. Barré, pour lui annoncer que M. Guinard recevait à chaque instant des notes par des hommes du peuple ? — R. Le juge d'instruction a beaucoup insisté pour me faire avouer ce fait ; mais il n'est pas à ma connaissance. — **M. le président :** M. le juge d'instruction ne vous a demandé que ce que vous saviez.

— R. J'ai entendu parler de ces faits là ; mais ce ne sont que des oui dire que je ne dois pas répéter, et je déclare formellement qu'il n'est pas à ma connaissance que M. Guinard ait reçu des notes. Tout ce que je sais, c'est qu'au moment où 15 ou 20 hommes du peuple s'avancèrent, et nous demandaient nos pièces, un artiller répondit : « Allons mes amis, vous ne pouvez pas vous en servir sans nous ; allez, nous sommes des vôtres. »

M. le président : N'était-ce pas un beau brun revêtu d'un manteau ? — R. Il y a beaucoup de beaux bruns dans l'artillerie. (Rire prolongé.) Cet artiller me dit ensuite : « Il faut toujours paraître de leur avis, c'est le moyen de les calmer. »

On appelle M. Ollivier. (Vif mouvement de curiosité.) D. Quelle est votre profession ? — R. Répétiteur de géométrie. — D. Déclarez à MM. les jurés les faits qui sont à votre connaissance. — R. Lorsque M. le juge d'instruction me fit appeler pour déposer, il me demanda si je ne connaissais pas un complot formé contre l'Etat ; je répondis que non. Il m'interrogea aussi pour savoir s'il n'y avait pas quelque projet contre les pièces ; je répondis que je ne pouvais déposer que de ce que je savais, et je dis que dans le Louvre on s'entretenait beaucoup de la crainte qu'on avait de voir attaquer les pièces ; qu'on pensait que certains artilleurs se joindraient au peuple. Sur les deux heures, M. Guille, adjudant dans la 4^e batterie, vint au Louvre pour apporter un ordre du général Pernetti ; il s'adressa à moi ; nous sortîmes ensemble jusqu'en face de la colonnade, et là s'établit entre nous une conversation brève, laconique, que je vais vous rapporter :

« Livriez-vous vos pièces si le peuple venait les attaquer ? me dit M. Guille. — Non, les pièces ne serviront ni pour la garde nationale ni pour le peuple. — Cependant vous n'êtes pas plus content que nous ? — Non. — Vous voulez les conséquences de juillet ? — Oui. — Qui veut la fin veut les moyens. — Si on veut aller aux Chambres, il n'y a pas besoin de canons ; je ne veux pas qu'on les retourne contre le Palais-Royal. — Ils ont cependant 1500 hommes de la banlieue pour eux. — C'est possible ; mais je ne livrerai pas mes pièces. »

Cette conversation parut plus grave qu'elle ne l'était en effet. Aussitôt que j'appris l'arrestation de Guille, je m'empressai d'écrire à M. le président Séguier que j'étais désespéré d'avoir compromis un innocent ; j'expliquai alors ma déposition ; voici dans quel sens : Je suis convaincu que Guille n'était impliqué dans aucun complot formé contre l'Etat ; peut-être savait-il seulement qu'il y avait quelques projets hostiles contre les pièces. Du reste, je me rendis garant de M. Guille, que je sais être dévoué au Roi, aux institutions de juillet, et homme d'honneur. J'écrivis immédiatement cette lettre, parce que si j'eusse attendu le jour des débats, elle eût eu moins de valeur. Cette conversation ne doit d'ailleurs surprendre personne ; elle était le résumé de dix ou douze entretiens qui avaient eu lieu précédemment avec M. Guille ; on délibérait sur ce qu'on ferait, et Guille avait toujours et franchement proclamé que l'artillerie ne devait se ranger dans aucun parti, soit pour soit contre la garde nationale.

Lors d'une alerte, M. Arnoix me dit : « Il est étonnant que le gouvernement ne fasse pas arrêter les conspirateurs ; ce sont MM. Guinard, Cavaignac et Bastide. »

M. Arnoix : Je n'ai jamais tenu un pareil propos.

M. Ollivier : Tout ce que je sais, c'est que la personne qui m'a adressé ces paroles était à ma droite, et qu'elle avait la taille de M. Arnoix.

M. Arnoix : J'affirme que ce n'est pas moi.

Le témoin : Alors je me serai mépris.

M. le président : à Guille : Reconnaissez-vous avoir tenu la conversation dont parle M. Ollivier ? — J'ai déjà fait ma déclaration devant le juge d'instruction. Je n'ai fait que prévenir M. Ollivier des bruits qui se passaient ; j'ai fait en décembre ce que j'avais fait en septembre et en octobre. — D. Vous souvenez-vous d'avoir dit à M. Ollivier : « Vous n'êtes pas plus content que nous ? » — R. Je ne me le rappelle pas.

M. Ollivier : Je puis certifier qu'en septembre et qu'en octobre, M. Guille me donna des avertissements ; la conversation que nous eûmes ne m'a paru qu'un avertissement, et j'ai été intimement convaincu que M. Guille n'était initié dans aucun complot. (Sensation.)

M. Paillet : La pensée de M. Ollivier est désormais bien connue, et il en résulte que M. Guille ne lui a fait aucune proposition, et qu'il ne faisait partie d'aucun complot.

Un juré : Les relations qui existaient entre M. Guille et vous, M. Ollivier, étaient-elles assez intimes pour qu'il pût vous proposer de faire partie d'un complot ?

M. Ollivier : Il connaissait ma pensée toute entière,

et je ne puis mieux rendre l'intimité de nos relations, que par ce que je lui disais à lui-même : « Je vous regarde comme mon frère. » Il n'ignorait pas mes opinions. Je suis républicain à ma façon, pour le fond et non pour la forme. Les mœurs républicaines amèneront le changement dans les formes. Je ne puis trop répéter que je suis convaincu de son innocence.

M. Feisthamel, colonel d'Etat-major : Le juge d'instruction me fit venir pour savoir, si pendant la nuit du 22 au 23 décembre, deux artilleurs n'avaient pas été arrêtés au Luxembourg, et amenés devant moi. Voici ce qui s'est passé à ce sujet. Sur les minuit, deux artilleurs furent en effet arrêtés au Luxembourg ; on me les amena ; il y avait un grand blond, et un petit brun ; je les interrogeai sur les motifs de leur présence ; le blond prit la parole ; je m'aperçus qu'ils avaient bien diné ; cependant ils me déclarèrent qu'ils avaient été envoyés par leurs camarades du Louvre pour savoir ce qui se passait ; il me fut impossible d'avoir d'eux aucune autre explication. Je pris alors le ton de la plaisanterie, et comme ils voulaient absolument rapporter quelque chose à leurs camarades, je leur dis : « Eh bien ! vous leur souhaiterez le bonsoir de ma part. » Ils se retirèrent.

M. Bastide, marchand de bois, officier d'artillerie : J'avais été prévenu, la veille des événements de décembre, par Tonnet, qu'on tramait un complot contre l'artillerie. Il me dit que Guinard, Cavaignac et moi, étions soupçonnés ; je ne pus le croire, malgré l'extrême confiance que j'avais en Tonnet. Plus tard, j'y ajoutai plus de foi, et voici pourquoi : Après les événements de juillet, nous avions été chez le Roi, qui n'était alors que lieutenant-général ; nous lui avions franchement exprimé nos opinions, et je pensai que certaines personnes, craignant peut-être que la vérité pût de nouveau arriver jusqu'au trône, jugèrent convenable de nous environner de méfiances et de conspirer contre nous.

M. Combes, maréchal-des-logis de la 4^e batterie, dépose qu'il a entendu dire qu'il existait un signal convenu entre plusieurs artilleurs.

M. le président : Quel était ce signal ? — R. De porter la main au front. (Ou rit.)

M. le président : C'est le salut militaire. Vous avez dit dans l'instruction qu'il existait un signe de reconnaissance entre quelques artilleurs, que dès-lors vous avez eu des soupçons et que vous avez cru qu'il y avait quelque chose d'arrêté. — R. M. le juge d'instruction m'aura mal compris. — D. Vous avez cependant signé ? — R. Le juge d'instruction ne m'a pas compris, il ne me regardait pas.

M. le président : Ces reproches tombent d'eux-mêmes ; on sait avec quelle conscience et quelle attention les magistrats président aux instructions.

M. Guinard : Combes n'est-il pas allé chez M. de Rumigny, que lui a-t-on dit ?

Combes : M. de Rumigny m'a demandé quel était l'esprit des officiers des batteries. « Mon général, lui ai-je répondu, ce sont de braves gens ; je connais M. Guinard ; je l'ai vu près de moi au feu de juillet, et si je savais qu'on voulait faire quelque chose contre lui, j'irais au devant. » — Et M. Cavaignac, demanda M. de Rumigny ? — C'est un charmant garçon, mon général ; mais il est un peu brusque. (Ou rit.) Un jour je lui demandai du tabac ; il me répondit : *S. nom de Dieu, havre pas de tabac.* (Ou rit ; M. Cavaignac partage l'hilarité de l'auditoire.)

M. de Rumigny reprit : « Oui, c'est un brave homme ; mais il a une mauvaise tête ; il est incorrigible. »

M. Cavaignac : Vous voyez, Messieurs les jurés, que M. de Rumigny ne se gênait pas pour compromettre par ses expressions plus qu'inconvenantes les officiers des batteries.

M. Joubert, directeur de l'octroi de Paris, colonel de l'état-major de la garde nationale de Paris : J'étais à l'état-major pendant le procès des ministres ; des bruits alarmans arrivaient de toutes parts sur la garde nationale et sur l'artillerie. On annonçait que plusieurs compagnies avaient déclaré qu'elles s'ouvrieraient au cas où les ministres seraient acquittés, et qu'elles laisseraient passer. M. de Rumigny vint à l'état-major ; il paraissait inquiet des dispositions de l'artillerie ; il m'interpella surtout à l'égard d'une pièce qui avait été transportée rue Neuve-du-Luxembourg. Je dis alors à M. de Rumigny qu'on pouvait faire aux pièces ce que j'avais fait faire aux deux canons offerts au général Lafayette ; c'est-à-dire, ôter les clavettes.

M. Guille : Je tiens à m'expliquer sur la pièce de canon dont la sortie du Louvre excita tant d'alarmes. Cette pièce était destinée à un cours d'artillerie, pour faire connaître aux élèves tout le matériel d'une pièce ; j'ajouterai que le canon fut monté à un troisième étage ; il n'y avait, je pense, rien de dangereux dans ce fait.

M. Durand, artiller, dépose que les cartouches ont été délivrées indistinctement par M. Cavaignac.

M. Paul, joaillier, confirme le même fait. — D. N'avez-vous pas déposé que quelqu'un vous avait dit avoir vu des personnes réunies sous une arche du pont des Arts, et que MM. Sechan et d'Herbinville avaient fait partie de cette réunion ? — R. J'ai entendu faire mille contes (ou en fait tant), mais je ne sais rien par moi-même.

M. Miller : Dans votre déposition vous avez affirmé que vous aviez entendu dire... — R. Je n'ai rien affirmé du tout ; j'ai rapporté des oui-dire plus vagues les uns que les autres.

M. le président : Vous avez signé votre déposition. Le témoin : On a voulu absolument que j'aie vu. Au feu du bivouac, dans la nuit du 21, on vint dire que plusieurs artilleurs étaient en conversation près du pont des Arts, ou sur le pont, ou sous l'arche ; mais je n'ai pu dire que MM. Sechan et Pêcheux-d'Herbinville venaient d'y prendre part.

M. le président : Vos incertitudes ont donné lieu à de graves résultats ; car ce fait est une des charges de l'accusation.

Le témoin : Le juge d'instruction me donna lecture de la déposition du témoin qui me précédait, et qui, racontant ce propos, l'avait singulièrement grossi et embelli. (Mouvement), et je réitére que ce n'était qu'un récit par oui-dire.

M. Oudin, marchand de draps : M. Cavaignac me demanda si j'avais des cartouches, je lui répondis que oui, alors il m'engagea à en distribuer aux artilleurs de ma batterie. Je ne puis vous rappeler tout les propos qu'on a tenus ; je ne sais vraiment tout ce qu'on a dit ; et quelques jours de réflexions ont suffi pour me faire sentir qu'ils étaient tous plus absurdes les uns que les autres. — D. N'avez-vous pas entendu dire que des artilleurs se fussent rendus sous l'arche du pont des Arts ? — R. Les bruits sur le complot des artilleurs étaient bien absurdes, bien ridicules. Je crois que celui relatif à l'arche du pont me paraît beaucoup plus ridicule encore. (Mouvement.) Ni M. Verillon, ni M. Paul ne m'en ont parlé.

M. le président : Ce n'est pas dans ce sens que votre première déposition a été faite ? — R. Je vous demande pardon, M. le président, on m'aura mal compris. J'ajouterai que pendant les jours de décembre, ma batterie, toute composée de marchands, devait aller monter la garde au Luxembourg ; M. Cavaignac, qui connaissait parfaitement bien que ma batterie ne partageait pas les opinions de celles dans lesquelles existaient des *Amis du Peuple*, m'engagea à ne pas quitter le Louvre afin de protéger le parc. S'il y eût eu un complot, certes, on ne nous aurait pas déterminés à rester dans le Louvre.

Cavaignac : Comme à chaque instant le nom d'*Amis du Peuple* revient comme un germe de discorde, je dois, une fois pour toutes, déclarer que nous n'avons jamais eu que des éloges à leur donner, et qu'ils étaient les plus dévoués à leur service.

M^e Boinvilliers : Je fais remarquer que le témoin qui vient de déposer, est un témoin à charge.

M. Miller : Il semble qu'on veuille établir des distinctions entre les témoins à charge ou à décharge ; nous n'avons pas fait assigner seulement les témoins qui devaient déposer de faits accusateurs ; l'assignation donnée à M. Bastide, ami des artilleurs, prouve notre impartialité.

M^e Boinvilliers : L'audition du témoin précédent en est une nouvelle preuve (Ou rit.)

M. Hygonet, architecte : Si M. Guinard eût eu besoin de renseignements sur ce qui se passait au dehors, il me les eût demandés sans recourir aux hommes du peuple. A l'égard des notes, qui, dit-on, lui étaient remises à chaque instant, la chose est bien difficile, car pour arriver jusqu'au corps-de-garde, il fallait être accompagné par deux soldats et un caporal. Enfin si M. Guinard eût conspiré, il m'en aurait fait part, et, comme au mois de juillet, je me serais joint à lui.

M^e Boinvilliers : Le fait allégué par l'accusation est donc impossible ?

M. le président : La conséquence n'est pas nécessaire.

Le témoin : J'oubliais de déclarer qu'un témoin, qu'à l'appel fait par le huissier j'ai su se nommer Rougemont, a dit : que s'il était juré il condamnerait tous ces b.....-là à mort. (Mouvement prolongé.) Il y a deux témoins qui l'ont entendu, et j'affirme ce fait sur l'honneur. (Nouvelles marques d'une vive sensation.)

M. de Corcelles : Avant de faire ma déposition, je dois expliquer à la Cour la nature de mes anciennes relations avec MM. Cavaignac et Guinard. Depuis dix ans que je fais profession d'amitié pour eux, d'admiration pour leur noble caractère, nous nous sommes rencontrés dans la plupart des entreprises qui ont plus ou moins contribué à soutenir l'opinion publique contre le gouvernement qui n'est plus. Depuis la révolution de juillet, j'ai eu l'honneur de faire partie avec eux du comité central de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Là, et à l'hôtel-de-Ville où je remplissais avec M. Guinard les fonctions d'officier d'état-major, en plusieurs autres occasions, et notamment à l'approche des troubles de décembre, il m'a été permis d'apprécier dans une parfaite intimité les sentiments et les projets de mes amis. Eh bien ! Messieurs, je déclare ici sur mon honneur, que, bien loin d'avoir découvert dans leurs discours, dans leurs démarches, aucune intention de conspirer, ils m'ont paru dévoués à l'ordre public, dans le sens large et généreux que malheureusement on ne donne pas toujours à ce mot. A l'époque du procès des ministres, les bruits les plus alarmans et aussi les plus contradictoires agitaient les esprits. On parlait assez ouvertement d'un complot napoléonien qui, disait-on, avait l'appui de quelques chefs militaires et de plusieurs régimens. Dans l'opinion très arrêtée de mes amis, le régime de Napoléon II était pour la France la plus triste des extrémités. Ils pensaient, et je pense avec eux que cette combinaison de parti serait le seul moyen d'entourer de quelque popularité notre aristocratie si déchuée dans l'opinion, et de rendre à l'esprit militaire...

M. le président : Vous exprimez ici vos opinions personnelles ; elles sont étrangères au procès.

Le témoin : Ces opinions expliquent la conduite de mes amis. Bien convaincus qu'une nouvelle révolution ne pouvait avoir lieu qu'au profit de ce régime que nous redoutions par-dessus tout, MM. Cavaignac et Guinard m'ont exprimé plusieurs fois leur résolution de défendre contre les émeutes le gouvernement établi par la victoire du peuple. De la part de tels hommes, Messieurs, l'aveu d'une semblable résolution est d'autant plus significatif qu'assurément il n'a rien de personnel envers les dépositaires du pouvoir. S'ils parlaient ainsi, c'était seulement dans des vues de bien public. Dans la situation très difficile où le gouvernement se trouvait placé, leur dévouement était plus sûr que celui de certains personnages qui se sont faits les fanfarons du bon ordre dans quelque antichambre.

J'arrive à la partie essentielle de ma déposition. Dans la soirée du 19 décembre, je me trouvais à l'état-major de la garde nationale, en qualité d'aide-de-camp du général en chef. Un jeune officier de la garde nationale, M. de Montalivet, se présenta devant moi au général Lafayette pour lui donner avis qu'un ministre, M. d'Argout, je crois, avait entendu parler d'un projet de coup de main sur le parc d'artillerie du Louvre. Aucun renseignement précis ne fut donné sur la nature de ce coup de main. Le général Lafayette répondit qu'il avait pris les mesures nécessaires à la sûreté du parc ; cependant, pour plus de précautions encore, il m'autorisa à transmettre la communication qu'il venait de recevoir à l'officier qui commandait le poste d'artillerie du Louvre. M. Cavaignac était cet officier. Je me rendis auprès de lui ; il me fit part de son projet d'avertir le poste confié à sa surveillance, et de lui distribuer des cartouches. Dans un assez long entretien nous examinâmes de nouveau les dangers de la situation de Paris. M. Cavaignac n'hésita pas à me déclarer que si le gouvernement avait des renseignements précis sur les chefs de quelque complot, et cependant craignait de s'emparer de leur personne, il ne se ferait aucun scrupule, lui et ses amis, d'entreprendre cette arrestation.

M. Cavaignac : mon ami m'a mal compris. J'ai dit que je me chargerais d'arrêter les chefs de complot, dans le cas seulement où ils tenteraient de s'emparer de nos pièces.

Le témoin : Alors j'ai mal entendu. C'était toujours dans la supposition d'une conspiration napoléonienne qui nous semblait pleine de dangers pour la France.

M. Thierry, après avoir rendu hommage au noble caractère des accusés Guinard et Cavaignac, parle du dessein qu'on avait formé de prendre un signe de ralliement dans le cas où le bruit qui s'était répandu de mots d'ordre et signes de ralliement adoptés par les jeunes gens se fût réalisé.

